

République Française
Département
Nièvre
Commune de Saint Eloi

Séance du Mercredi 19 Février 2014

L'an 2014, le 19 Février à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, dans la Mairie sous la présidence de DULY JEAN MARC Maire.

Présents :

M. DULY JEAN MARC, Maire, Mmes : CHENU-CAZENAVE ANNE, DUTRIEU ANNIE, LEGRAND DORA, MANTOUE DANIELE, MM : BROSSARD CHRISTOPHE, CLOISEAU JEAN PAUL, DUCREUX ROBERT, FUCHS CHRISTIAN, LEGRAND DANIEL, SIHR ALAIN, VANKENHOVE MARCEL

Absents : Absent(s) ayant donné procuration : Mmes : BELON LAITINEN MARIE ZOE à M. LEGRAND DANIEL, BONNEVAL ANDREE à Mme LEGRAND DORA, MM : CAZENAVE PHILIPPE à Mme CHENU-CAZENAVE ANNE, GUILLEMINOT JACQUES à M. FUCHS CHRISTIAN, PERREAUT ALAIN à M. DULY JEAN MARC
Absent(s) : M. VILLIOD NICOLAS

Secrétaire de séance : Mme DUTRIEU ANNIE

Date de la convocation : 13/02/2014

réf : 2014/001 : Budget "commune" : vote du compte administratif 2013

Notifiée par la Préfecture en date du :

Après s'être fait présenter le Compte Administratif en concordance avec le compte de gestion dressé par le receveur, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à la majorité des voix, le compte administratif 2013 (1 abstention de Mr le Maire), qui fait ressortir un excédent de fonctionnement de 532 295,32 € et un déficit d'investissement de 244 899.07 €

réf : 2014/002 : C.A Commune" : affectation du résultat

Notifiée par la Préfecture en date du :

Monsieur le Maire rappelle les résultats du compte administratif 2013

INVESTISSEMENT : Solde d'exécution reporté	- 267 342.54
Recettes réalisées en 2013	445 394.14
Dépenses réalisées en 2013	422 950.67
Solde d'exécution	-244 899.07
Restes à réaliser en dépenses	59 773.71
Restes à réaliser en recettes	0

Besoin de financement	- 304 672.78
FONCTIONNEMENT Résultat antérieur reporté	164 987.38
Recettes réalisées en 2013	2 381 014.74
Dépenses réalisées en 2013	2 013 706.80

Résultat à affecter **532 295.32**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de la façon suivante :

- affectation en réserves : **304 672.78** (titre de recette au compte 1068)
- report à nouveau en fonctionnement **227 622.54** (reprise à nouveau au compte 002 au BP 2014)
- report à nouveau en investissement - 244 899.07 (reprise à nouveau au compte 001 au BP 2014)

réf : 2014/003 : Budget "Assainissement" : vote du compte administratif 2013

Notifiée par la Préfecture en date du :

Après s'être fait présenter le Compte Administratif, en concordance avec le Compte de Gestion dressé par le receveur, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à la majorité des voix , le Compte Administratif 2013 (1 abstention de Mr le Maire) qui fait ressortir un excédent d'investissement de 59 247.01 € et un déficit de fonctionnement de 621.43 €.

réf : 2014/004 : Affectation du résultat du C.A "Assainissement"

Notifiée par la Préfecture en date du :

Monsieur le Maire rappelle les résultats du compte administratif 2013

INVESTISSEMENT :	Solde d'exécution reporté	-52 783.81
	Recettes réalisées en 2013	145 924.10
	Dépenses réalisées en 2013	33 893.28
	Solde d'exécution	59 247.01
	Restes à réaliser en recettes	0
	Restes à réaliser en dépenses	0
FONCTIONNEMENT	Recettes réalisées en 2013	49 227.10
	Dépenses réalisées en 2013	57 422.44
	Résultat de l'exercice	- 8 195.34
	Résultat antérieur reporté	7 573.91
	Résultat à affecter	- 621.43

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de la manière suivante :

- report à nouveau en fonctionnement : - 621.43 € (reprise au compte 002 en dépense au BP 2014)
- report à nouveau en investissement : 59 247.01 € (reprise au compte 001 en recette au BP 2014)

réf : 2014/005 : Budget du "Service de l'Eau" : vote du compte administratif 2013
Notifiée par la Préfecture en date du :

Après s'être fait présenter le Compte Administratif, en concordance avec le Compte de Gestion dressé par le receveur, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve, à la majorité des voix, le compte administratif 2013 (1 abstention de Mr le Maire), qui fait ressortir un excédent de fonctionnement de 3 714.12 € et un excédent d'investissement de 75 047.96 €

réf : 2014/006 : C.A du Service de l'Eau : affectation du résultat
Notifiée par la Préfecture en date du :

Monsieur le Maire rappelle les résultats du compte administratif 2013 :

INVESTISSEMENT

- Solde d'exécution reporté	111 248.10
- Recettes réalisées en 2013	26 644.09
- Dépenses réalisées en 2013	62 844.26
- Solde d'exécution	75 047.93
- restes à réaliser en dépenses	0
-restes à réaliser en recettes	0

FONCTIONNEMENT

- Recettes réalisées en 2013	19 005.58
- Dépenses réalisées en 2013	22 222.81
- Résultat de l'exercice	- 3217.23
- Résultat antérieur reporté	6 931.35
- Résultat à affecter	3 714.12

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de la manière suivante :

- Report à nouveau en fonctionnement : 3 714.12 € (reprise au compte 002 en recette au BP 2014)
- Report à nouveau en investissement 75 047.93 € reprise au compte 001 en recette au BP 2014)

réf : 2014/007 : SCOT : Recours au T.A de Dijon et choix de l'avocat
Notifiée par la Préfecture en date du :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le SCOT a été arrêté lors de sa séance du 24/01/2014.

Les observations de Saint-Eloi, lors des différentes réunions et à l'enquête publique, n'ont pas été prises en compte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise le Maire à effectuer un recours auprès du Tribunal Administratif de Dijon
- décide de confier cette affaire à Maître CHATON, avocat à Dijon, 2 rue Bouhier.

proposition achat ancien pigeonnier rue de l'Orangerie : point reporté

réf : 2014/008 : Achat de terrains : proposition d'achat de la parcelle AN 201 aux Montôts et délibération pour autoriser le Maire à signer l'acte notarié

Notifiée par la Préfecture en date du :

Monsieur le Maire fait part du courrier de Mr Maurice CHARVIN, domicilié 89 petite rue des Sablons à Nevers proposant la vente à la Commune d'une parcelle de terrain cadastrée AN 201, d'une superficie de 1008 m², située aux Montôts.

Le prix fixé par le service des domaines est de 4 550 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (une contre : D. MANTOUE et une abstention : A. DUTRIEU) accepte d'acquérir cette parcelle pour la somme de 4 500 € et autorise le Maire à signer l'acte notarié.

réf : 2014/009 : feux de signalisation carrefour RD978/VC1 : étude des devis de travaux

Notifiée par la Préfecture en date du :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'installation des feux de signalisation au carrefour de la RD 978/VC1.

Il fait part des devis suivants :

- SIEEEN : total des travaux	70 752.00 € TTC
dont participation communale	29 480.00 € TTC
- pose bordures et busages des fossés sur la RD 978	23 262.71 € TTC (à régler par la Commune)
- pose bordures et busages des fossés sur la VC1	5 560.38 € TTC (à régler par la CCLA)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve ces devis
- et autorise le Maire à renouveler la demande de subvention au titre des amendes de police.

réf : 2014/010 : construction de 2 pavillons à Trangy : dénomination de la rue

Notifiée par la Préfecture en date du :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que deux pavillons sont en cours de construction sur le chemin rural n° 10 dit "Courtin".

Il propose le nom : rue des Cyclamens.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

réf : 2014/011 : tableau 2014 fixant les avancements de grade

Notifiée par la Préfecture en date du :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un agent peut prétendre à un avancement de grade au titre de l'année 2014 sous réserve de remplir les conditions.

La situation de cet agent sera examinée en CAP en juin prochain.

L'avancement de grade possible est le suivant :

- 1 adjoint administratif 1ère classe à 1 adjoint administratif principal 2ème classe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cet avancement de grade pour 2014.

réf : 2014/012 : MNT (Mutuelle Nationale Territoriale) : délibération pour autoriser le Maire à signer la convention de partenariat et d'accompagnement social.

Notifiée par la Préfecture en date du :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la proposition de convention de partenariat et d'accompagnement social proposée par la Mutuelle Nationale Territoriale.

Cette convention, qui n'engendre aucun coût pour la collectivité, vise à satisfaire les attentes des agents municipaux. Elle permet l'accès aux services de conseils santé et d'accompagnement social et soutien psychologique en cas d'arrêt maladie de plus de 3 mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention.

réf : 2014/013 : déchetterie de l'ADN : délibération pour autoriser le Maire à signer la convention 2014

Notifiée par la Préfecture en date du :

Monsieur le Maire fait part de la convention 2014 concernant l'accueil des habitants de la Commune de Saint-Eloi sur les déchetteries de Nevers agglomération.

Le coût prévisionnel est de 14.15 € par habitant et par an, soit 31 936.55 € pour l'année 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité cette convention et autorise le Maire à la signer.

réf : 2014/014 : contrat de vente de carburant GNV : délibération pour autoriser le Maire à signer ce contrat

Notifiée par la Préfecture en date du :

Monsieur le Maire informe que le distributeur de gaz naturel a été enlevé au local technique.

Il propose un contrat de vente de carburant avec la société GNVERT, filiale de GDF SUEZ, sise Bd Hammamet à Nevers.

Le prix fixé est de 1.05 € par kilo HT.

Le contrat est conclu pour une durée de 2 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le contrat.

réf : 2014/015 : contrat de maintenance et de service pour le défibrillateur : délibération pour autoriser le Maire à signer le contrat

Notifiée par la Préfecture en date du :

Suite l'achat du défibrillateur, Monsieur le Maire fait part qu'il est nécessaire d'avoir un contrat de maintenance.

Il propose un contrat de la société CARDIOP, sise à Clermont Ferrand, Parc technologique de la Pardieu, 27 rue Jean Claret.

Le coût annuel forfaitaire est de 184 € HT.

La prestation de maintenance consiste à vérifier régulièrement l'état de marche du DAE (défibrillateur automatisé externe).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ce contrat et autorise le Maire à le signer.

réf : 2014/016 : informatique : proposition d'un contrat de maintenance et autorisation donnée au Maire pour la signature du contrat

Notifiée par la Préfecture en date du :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il n'y a plus de contrat de maintenance informatique au service administratif.

Après étude de devis de différents prestataires (Dactyl Buro, HCI et Copiefax),

le Conseil Municipal, à l'unanimité, opte pour la société COPIEFAX qui propose une maintenance sur site de 10 heures par an à raison d'un montant de 750 € TTC par an.

cimetière : adoption d'un règlement pour les cavurnes : point reporté